

24 mars 2017  
16.10  
8h45

3  
MS

CANADA

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale  
(Division de la faillite et d'insolvabilité)

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : 500-11-052148-174  
NO Sur : 41-2221563

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE  
DÉPOSER UNE PROPOSITION DE :

*Vu les allégés, plaies  
et représentants*

TITAN ET ASSOCIÉS S.E.N.C., personne insolvable  
ayant son siège social et sa principale place d'affaires  
au 5895, rue St-Jacques Ouest, en les ville et district  
de Montréal, province de Québec, H4S 2E9;

*Accorde la présente  
requête*

Débitrice/Requérante

*Prouvez le délai  
au 8 mai 2017*

-et-

MNP LTÉE, ES QUALITÉ DE SYNDIC À L'AVIS  
D'INTENTION DE DÉPOSER UNE PROPOSITION, personne  
morale légalement constituée, ayant une place  
d'affaires au 1155 Boulevard René-Lévesque Ouest,  
23<sup>e</sup> étage, en les ville et district de Montréal, province  
de Québec, H3B 2K2

*M. Chantal Flamand  
Mystère*

Syndic

**REQUÊTE POUR ÉTENDRE LES DÉLAIS POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION**  
(Article 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN MATIÈRE  
DE FAILLITE EN ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, OU AU REGISTRAIRE, LA  
DÉBITRICE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

1. Le 23 février 2017, la Débitrice a déposé un Avis d'intention de faire une proposition ("Avis") conformément aux dispositions de l'article 50.4 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la "Loi"), le tout tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. Le délai de 30 jours pour déposer la proposition expire le 25 mars 2017;
3. La Débitrice œuvre dans le domaine de la rénovation;
4. Le Syndic, MNP Ltée (le « Syndic »), a consenti à agir comme syndic à la proposition, le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR

*Calvo*  
Personne désignée par le greffier

DROITS DE GREFFE  
Gouvernement du Québec  
Palais Justice MONTRÉAL

0342812-0075-1405  
50,00  
2017-03-21